



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 18 décembre 2019**  
**D-2019/526**

***Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18H30 à 18h35

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,  
*Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

**BORDEAUX - Avenue Laroque - désaffectation/  
déclassement - Emprise de 276 m<sup>2</sup> à détacher  
de la parcelle TB 56 - Décision - Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire de la parcelle cadastrée section TB 56 avenue Laroque sur la commune de Bordeaux.

Cette parcelle fait partie du domaine public de la Ville du fait de son usage en tant que promenade piétonne et stationnement.

Dans le cadre de la démarche Urbanlab, lancée en 2016, et visant à promouvoir des formes d'habitat innovant, il est proposé de céder une emprise de 276 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle TB 56 à l'opérateur Aqprim, lauréat de l'appel à idées, en vue de réaliser une opération immobilière d'environ 120 logements et de locaux associatifs annexes.

Cette division foncière est rendue nécessaire afin de garantir une cohérence urbaine, architecturale et paysagère à l'échelle du quartier des Aubiers en cours de renouvellement urbain. Plus précisément, il s'agit d'aligner sur l'avenue Laroque le projet Aqprim avec la future opération Pichet et de préserver l'alignement de platanes sur l'avenue Laroque et celui des frênes rue du Petit-Miot. L'assiette foncière du projet Aqprim comprend 3 528 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle TB 18 appartenant à Bordeaux Métropole et 276 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle TB 56, domaine public de la Ville de Bordeaux.

Pour mener à bien la cession, il est nécessaire de déclasser une emprise de 276 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée TB 56 du domaine public.

Ce déclassement ne remet toutefois pas en cause l'usage du reste de la parcelle TB 56. En effet, la continuité piétonne et le stationnement sont préservés et l'emprise déclassée ne supporte aucun aménagement.

Il convient donc de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement de cette partie de la parcelle.

Ainsi l'emprise de 276 m<sup>2</sup> située avenue Laroque a été fermée de l'usage du public à l'aide de moyens physiques empêchant tout accès sur cette emprise.

La désaffectation a été constatée le 15 novembre 2019 par exploit d'huissier.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu Les articles L.3112-1 et L.3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- décider le déclassement d'une partie de la parcelle, sise à Bordeaux, avenue de Laroque, cadastrée section TB 56, d'une superficie d'environ 276 m<sup>2</sup>

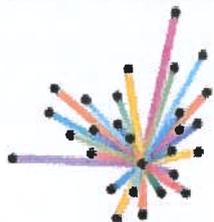
## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

**DIRECTION GENERALE  
VALORISATION DU TERRITOIRE**

**- DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT -  
- DIRECTION DU FONCIER -**



**COMMUNE  
DE  
BORDEAUX**

**IMMEUBLE SIS,  
AVENUE DE LAROQUE  
ET RUE DU PETIT MIOT**

**CESSION PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX  
A LA SOCIETE AQPRIM**

**CADASTRE**

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
TB	56	2 007 M <sup>2</sup>	276 M <sup>2</sup>

DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 28/08/2018

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

Onglet: AF CESSION - TB 56

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
1802522.DWG 18/02522 - ARCH.2018	28/08/2018	DELIMITATION	J.G. (D.G.V.T.)
DESSINATEUR : V.B.			



PLAN DE DELIMITATION  
Echelle : 1/200

Avenue de Laroque

TB 56  
COMMUNE DE BORDEAUX

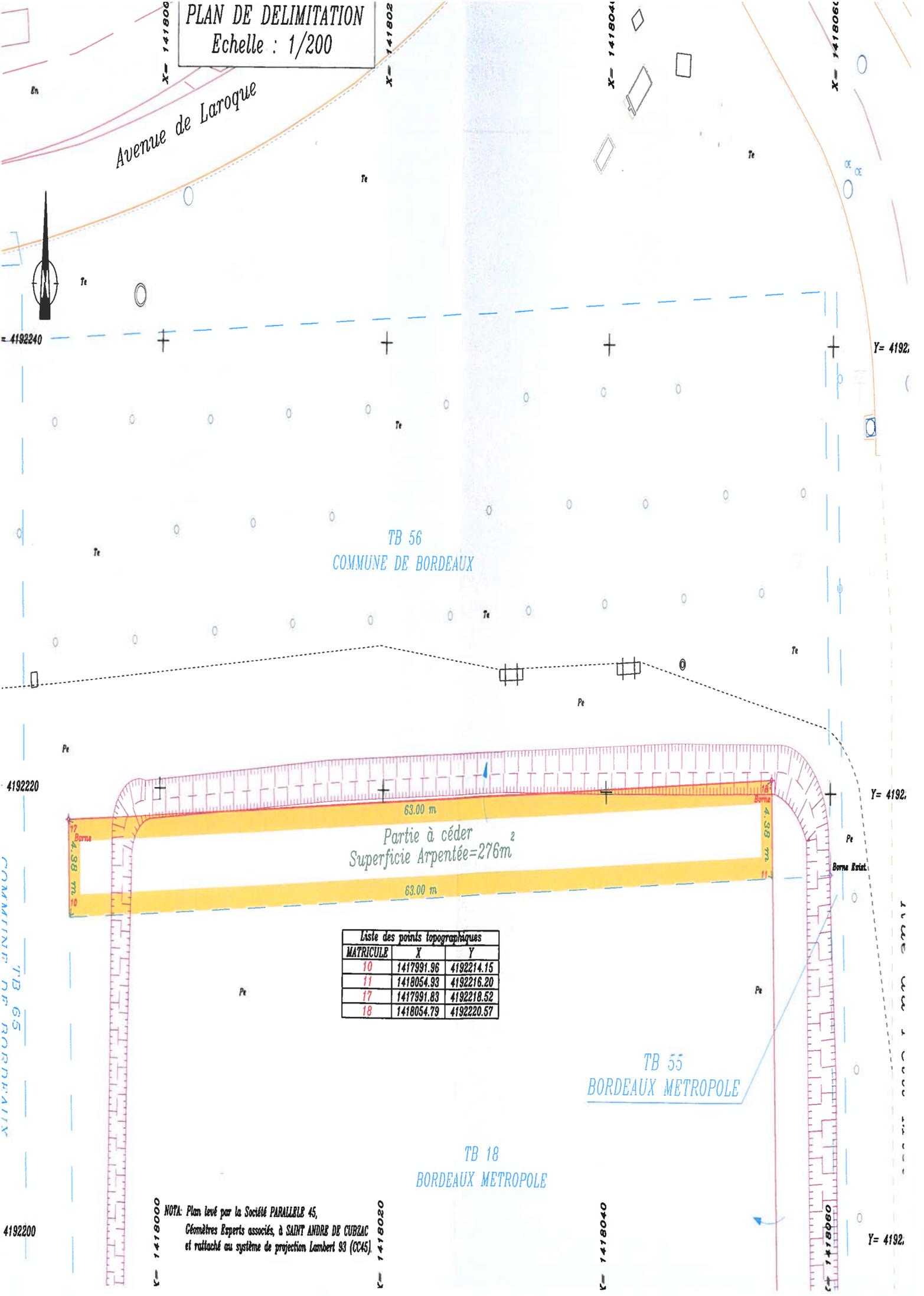
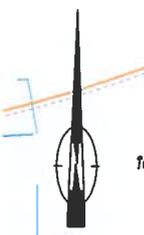
TB 55  
BORDEAUX METROPOLE

TB 18  
BORDEAUX METROPOLE

Liste des points topographiques

MATRICULE	X	Y
10	1417991.96	4192214.15
11	1418054.93	4192216.20
17	1417991.83	4192218.52
18	1418054.79	4192220.57

Partie à céder  
Superficie Arpentée = 276m<sup>2</sup>



NOTA: Plan levé par la Société PARALLÈLE 45,  
Géomètres Experts associés, à SAINT ANDRÉ DE CUBZAC  
et rattaché au système de projection Lambert 93 (CCAS).

4192200

Y= 4192